



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

APPEL DE CANDIDATURES

**L'Autorité sollicite des
candidatures en vue de
pourvoir des postes au sein du
Conseil consultatif des
consommateurs de produits et
utilisateurs de services
financiers**

Octobre 2022

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») sollicite des candidatures afin de pourvoir des postes vacants au sein du Conseil consultatif des consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers (le « Conseil ») et de constituer une banque de candidatures en vue de prochaines nominations à l'échéance du terme des mandats en cours.

Le Conseil a pour mission de faire valoir l'opinion des consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers (les « consommateurs ») auprès de l'Autorité. Dans le cadre de sa mission, le Conseil :

- commente les politiques, règles, lignes directrices et autres publications de l'Autorité, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir un effet sur les consommateurs;
- fait à l'Autorité les recommandations qu'il estime utiles à l'égard des publications identifiées et analysées;
- fait part à l'Autorité de ses observations et de ses recommandations relatives à tout sujet concernant les consommateurs.

Les membres du Conseil ne sont pas rémunérés.

Le Conseil est composé d'au moins cinq et d'au plus neuf membres issus de divers secteurs ou professions témoignant d'un intérêt particulier eu égard à la défense et à la promotion des droits des consommateurs ou des personnes en situation de vulnérabilité.

Afin d'assurer son efficacité, le Conseil regroupe des intervenants provenant du secteur académique, d'organismes voués à la défense et à la protection des droits des consommateurs ou des personnes en situation de vulnérabilité, ou d'autres secteurs dont le parcours témoigne d'un intérêt marqué pour la défense et la promotion des droits des consommateurs de produits et services financiers. L'objectif visé par l'Autorité est de bénéficier de la grande diversité de compétences, de connaissances et de perspectives pertinentes apportée par les membres du Conseil dans le cadre de ses réflexions menant à la prise d'actions en matière d'encadrement du secteur financier et de protection des consommateurs.

Les membres sont invités à siéger au Conseil pour un mandat initial d'au plus trois ans. Ce mandat peut être reconduit deux fois tel que prévu à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* et selon des modalités déterminées par l'Autorité. Les membres du Conseil sont appelés à se réunir au moins une fois par trimestre et au plus 12 fois par année. Historiquement, le nombre de séances a été de cinq ou six par année. La fréquence et la durée de ces séances peuvent varier selon les sujets d'actualité, les initiatives ou les projets en cours.

Afin de pourvoir les postes vacants, l'Autorité recherche des candidatures de personnes qui se démarquent par leur expertise et leur maîtrise des enjeux dans les domaines suivants :

- Enseignement et recherche dans le domaine financier au niveau universitaire ou collégial;
- Éducation et littératie financière;
- Défense des droits des consommateurs;
- Protection des personnes en situation de vulnérabilité.

Pour répondre aux besoins futurs du Conseil, l'Autorité souhaite aussi recevoir des candidatures satisfaisant à une combinaison des critères généraux de sélection suivants :

- Posséder une bonne compréhension générale du secteur financier;
- Posséder une bonne compréhension générale de la mission de l'Autorité;

- Posséder des compétences particulières qui aideront le Conseil à remplir sa mission;
- Ne pas occuper un emploi ou une charge, ou exercer une fonction qui est susceptible de mettre en conflit, directement ou indirectement, son intérêt personnel et ses devoirs et fonctions à titre de membre du Conseil.

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature par écrit, en transmettant leur curriculum vitae ainsi qu'une courte lettre mettant en relief leur domaine de spécialisation, leur expérience pertinente et leur motivation à joindre le Conseil.

L'Autorité valorise la diversité au sein de ses diverses instances et encourage toutes les personnes qualifiées à soumettre leur candidature.

L'Autorité est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

Veuillez transmettre votre candidature avant le 2 décembre 2022, par la poste ou par courriel, à l'adresse suivante :

M^e Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général du secrétariat et des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
2640, boul. Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1

Télécopieur : 418 525-9512
appel-candidatures@lautorite.qc.ca

Pour toute question au sujet du Conseil, vous pouvez communiquer avec :

M^e Eve Poirier
Juriste expert
Direction générale du secrétariat et des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 2527
Sans frais : 1 877 525-0337, poste 2527
eve.poirier@lautorite.qc.ca